



Taxe enlèvement ordures ménagères et augmentation de loyer

Par **scorpion13**, le **05/02/2011** à **14:06**

Bonjour,

j'ai reçue une lettre LRAR le 10/01/2011 de mon propriétaire me demandant de lui payer la somme de 140€ pour la TEOM, ainsi que l'augmentation de loyer 2010. Alors le problème est que nous sommes sur la parcelle 5 locataires et que nous sommes que 3 à avoir reçus la taxe TEOM . Certains on reçus l'augmentation loyer2010 d'autres pas et 1 locataire lui rien du tout. donc est ce a la tête du client????l'année dernière nous avons payés la taxe TEOM (58.70€ juin à décembre)au prorata des mois habités, nous avons déjà demandés un justificatif a notre proprio qu'il ne nous a jamais donné. Cette année il m'envoie 140€ de taxe TEOM sans justificatif!que devons nous faire???est ce normal que certains est des augmentations de loyer et d'autres non, ceci est aussi valable pour la taxe TEOM!!!
merci de toute aide apporté

Par **Marion2**, le **05/02/2011** à **17:16**

Courrier recommandé AR le mettant en demeure de vous fournir copie de l'avis de la taxe foncière sous 15 jours.

Le bailleur est dans l'obligation de fournir un justificatif.